

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 186

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY

OBJET

Aide Départementale aux Contrats de Ville (ADCV) - 3ème répartition Exercice
2017

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04 13 31 37 75**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 31 mars 2017, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 1 697 000 €

Par délibération numéro 162 du 17 juillet 2015, la commission permanente a adopté le nouveau cadre d'intervention départemental en faveur de la politique de la ville et précisé les critères d'éligibilité à l'octroi des subventions.

PRESENTATION DES DEMANDES

Il vous est proposé de vous prononcer sur la troisième répartition du crédit concerné, selon le détail figurant en annexe.

Ces demandes correspondent à un montant total de 2 683 005 €, concernant 180 dossiers déposés par des associations œuvrant sur les communes de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Aix-en-Provence, Gardanne, Vitrolles, Istres, Miramas, Salon-de-Provence, Martigues, Port de Bouc, Arles et Tarascon et 1 dossier déposé par la Ville de Marseille.

Les associations et la Ville de Marseille ont répondu aux appels à projets partenariaux des Contrats de ville des Territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et des Intercommunalités de Terre de Provence et de Arles Crau Camargue Montagnette.

Il vous est également proposé d'émettre deux titres de recettes :

- 5 000 € à l'endroit de l'association « Destination Familles », dont l'action, relative à la demande 2016 N°LPV003149 : «Citoyen de mon quartier, Citoyen de la République "Voyage culturel en terre citoyenne"», n'a pu être réalisée et pour laquelle un montant de 5 000 €a été voté à la Commission Permanente du 9 septembre 2016 (délibération N°120) ;
- 3 000 € à l'endroit de l'association socio-culturelle La Passerelle Centre Social La Carraire, dont l'action, relative à la demande 2016 N°LPV003669 : «Vivre ensemble pour notre monde», n'a pu être réalisée et pour laquelle un montant de 3 000 €a été voté à la Commission Permanente du 9 septembre 2016 (délibération N°120).

PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de 607 454 €;
- d'émettre deux titres de recette pour un montant total de 8 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

La dépense sera imputée au Chapitre 65 du budget départemental.

La recette sera imputée au Chapitre 77 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL